Armée : tenir compte de la Hollande

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 290

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026684

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Armée: tenir compte de la Hollande

Problèmes de discipline et agitation dans la troupe ne sont pas l'apanage de la seule armée suisse. La fin de la guerre froide, la baisse de la tension entre les deux blocs, mais aussi l'émergence de nouvelles générations peu disposées à supporter les rapports hiérarchiques que leurs aînés considéraient comme normaux, ces éléments et d'autres encore ont favorisé une remise en question de l'armée dans tous les pays occidentaux.

Très souvent la contestation de l'institution militaire se cristallise sur la liberté d'expression au sein de l'armée. Reconnue par tous les pays, garantie par la Convention européenne des droits de l'homme, la liberté d'expression se voit plus ou moins restreinte pour tout ce qui touche la défense nationale.

A titre de comparaison, quelques éléments au sujet de la situation hollandaise. Le Code pénal néerlandais (section 147) punit « celui qui tente de saper la discipline dans les forces armées au moyen de signes, d'actions, de discours, de chants, d'écrits ou d'images, ou rend possible la distribution d'écrits ou d'images, montre ou détient ce matériel » d'une peine d'emprisonnement de trois ans au maximum.

Les critères de la justice militaire sont flous et permettent une interprétation très extensive des articles du Code pénal. Où s'arrête la liberté d'expression tolérable et où commence une entreprise susceptible de miner la discipline militaire ?

Un syndicat de conscrits

Un syndicat des conscrits (VVDM) se constitue en 1966, avec succès. Il regroupe 30 000 des 45 000 appelés. Très rapidement, il devient l'interlocuteur du Ministère de la défense. Son action, limitée tout d'abord à des problèmes d'ordre matériel, déborde ensuite sur des questions de discipline et de participation aux décisions. Le syndicat publie un journal largement diffusé dans les casernes et à la rédaction duquel les soldats collaborent activement. Au cours de sa campagne pour la liberté d'expression il obtient la suppression d'une liste de publications interdites.

La situation actuelle n'est pourtant pas satisfaisante. Plusieurs condamnations ont été prononcées — amendes et emprisonnement — contre les auteurs d'écrits « présentant des vues fausses et négatives dans l'intention de créer l'inquiétude et la suspicion parmi la troupe, éléments susceptibles de faire naître opposition et sédition dans l'armée ».

Le VVDM a encore beaucoup à faire dans la défense des intérêts et de la liberté d'expression des conscrits. Son action est largement tributaire de la couleur du gouvernement en place et de l'interprétation qui est donnée de la réglementation en vigueur. Mais l'intérêt de la situation hollandaise réside dans le fait qu'à travers une organisation, soutenue par les partis de gauche et les associations de jeunesse, une action collective pour démocratiser l'armée, menée par les premiers intéressés, les soldats, est possible. Ce que nos militaires se refusent à accepter, ne tolérant les demandes des soldats qu'à titre individuel (règlement de service) et considérant la collaboration entre civils et militaires comme un crime (Code pénal militaire).

Bûchers chiliens

Des nouvelles du Chili ? La junte se porte bien, merci.

Pour le reste du pays, il est difficile de se faire une idée, à moins de décrypter les communiqués officiels, tous plus léfiniants les uns que les autres, (mis à part de violentes diatribes sur la gestion économique de l'Unité populaire et les traditionnelles attaques contre le communisme international).

Rien d'étonnant à ce black-out de l'information : un des premiers soins des nouveaux maîtres de Santiago a consisté en une reprise en main des moyens de communication de masse. Et là, la « normalisation » n'a pas été moins sanglante et moins brutale que dans d'autres secteurs; les premiers bilans précis commencent à parvenir en Europe (cf. notamment « Chile Informativo internacional » N° 8).

Quelques chiffres et quelques faits.

— Presse écrite. Onze quotidiens paraissaient à Santiago; cinq d'entre eux furent fermés le 11 septembre, et d'autres par la suite (organes communistes, socialistes et indépendants); aujourd'hui, dans la capitale chilienne, on ne trouve plus que cinq quotidiens (onze publications provinciales ont été interdites, ainsi que vingt-six publications de diffusion nationale et de nombreuses revues).

— Presse orale. 155 radio-émetteurs au Chili à la veille du coup d'Etat, 40 éliminés. La junte contrôle directement ou indirectement les trois chaînes de télévision qui couvrent le pays.

En matière de politique culturelle, le climat imaginé par Ray Bradbury dans « Fahrenheit 451 » est devenu réalité. Les textes de Dostoïevski (« el autor es ruso, si es ruso, es communista »), Gabriel Garcia Marquez, Maxime Gorki, Mark Twain ont été réduits en cendres (pour ne pas parler, bien sûr de ceux de Lénine, Mao ou Marx). L'épuration a été menée par le personnel du Service des archives, bibliothèques et musées. L'entreprise qui éditait les classiques de la littérature universelle pour les diffuser à des prix populaires, placée sous la direction d'un militaire, a offert ses stocks à une fabrique de pâte à papier.

La situation des journalistes n'est pas moins tragique : dix d'entre eux ont été assassinés ou fusillés lors de séances de torture, tandis que quarante-deux sont détenus sans que la junte le reconnaisse expressément.

Pendant ce temps, l'asile est refusé en Suisse à trente-deux réfugiés du Chili. Le règlement, c'est le règlement.